

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex

FD/PB 18051

Paris, le 21 septembre 2018

Par cette présente, nous vous interpellons à propos de l'annonce gouvernementale de mettre fin au taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier pour le secteur du BTP.

Cette suppression serait inscrite dans le projet de loi de finances pour 2019, présenté en Conseil des Ministres le 24 septembre.

Nous nous étonnons d'apprendre cette mesure par voie de presse, qui n'a fait l'objet à notre connaissance d'aucune concertation.

Cette mesure est dangereuse, injuste et incohérente.

Cette mesure est dangereuse, car elle aurait un impact dévastateur sur la santé financière des 35 000 TPE artisanales des Travaux Publics, et, dans une moindre mesure, des 28 000 TPE du Paysage, que nous représentons. La plupart de nos petites entreprises ont une santé fragile, et une telle mesure va fortement les pénaliser.

Cette décision pénaliserait de plein fouet les entreprises sur le coût des énergies des engins de chantier alors même que le prix des carburants ne cesse d'augmenter.

L'impact sur nos TPE est exorbitant, sachant que le poste des carburants, essentiellement du gazole, pèse en moyenne 8 à 10% du chiffre d'affaires pour les entreprises de terrassement.

Cette mesure est injuste car elle ne toucherait que les entreprises du BTP sans toucher les agriculteurs, alors qu'eux-mêmes viennent au titre de la pluriactivité les concurrencer sur les chantiers.

Nous estimons, en nous appuyant sur le principe mêmes Droits – mêmes Devoirs, qu'au même chantier doit correspondre une même imposition.



Il sera donc très difficile de répercuter cette hausse auprès des particuliers, qui représentent l'essentiel de la clientèle de nos entreprises, dès lors que les agriculteurs en seront exemptés et pourront présenter des tarifs plus attractifs que ceux des entreprises de Travaux Publics.



Cet avantage supplémentaire renforcera la concurrence déloyale du secteur de l'agriculture.

Cette mesure est incohérente, car elle est totalement contraire à la volonté affichée du Gouvernement de favoriser l'entreprise et le développement économique de notre pays.

Par ailleurs, pour favoriser l'apprentissage, le Gouvernement veut s'appuyer sur le tissu des TPE artisanales, déjà le principal acteur de la formation des apprentis. Cette mesure va, au contraire, nettement diminuer leur capacité à accueillir de nouveaux apprentis.

Nous comprenons le souhait du gouvernement de réaliser des économies mais une fois de plus, prendre une telle mesure revient à attaquer un tissu de petites entreprises dont beaucoup sont déjà fragilisées par la concurrence des géants du secteur des Travaux Publics, par la sous-traitance et par la pression sur les prix qui en découle.

Cette mesure, qui apparaît comme du racket fiscal, aura inévitablement de lourdes conséquences en termes d'activité et de perte d'emplois pour nos entreprises.

Nous demandons donc au Gouvernement le maintien du taux réduit de la TICPE sur le GNR. C'est la survie de nos TPE artisanales qui est en jeu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Françoise Despret
Présidente